



6^{ème} Réunion Annuelle

Réforme Prudentielle Solvency II

Après l'adoption de la Directive, mener à bien la mise à jour des dispositifs de gouvernance

Les 19 et 20 novembre 2009, Hôtel Régina, Paris

En partenariat avec :

optimind ::::

Réforme Prudentielle Solvency II

Les 19 et 20 novembre 2009, Hôtel Régina, Paris

Le Panel des Orateurs

Maya Atig	Chef du Bureau des Entreprises et Intermédiaires d'Assurances Secrétaire Générale	DGTPÉ¹ COMITE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES
Bertrand Boivin-Champeaux	Directeur Prévoyance et Retraite Supplémentaire Membre du groupe de travail Solvabilité II	CTIP² AEIP³
Yanick Bonnet	Responsable Vie et Finances Président du groupe Solvabilité II	GEMA⁴ AMICE⁵
Stéphane Camon	Directeur Risques	SWISS LIFE
Frédéric Chandelle	Directeur Risk et Finance	ASSURALIA
Hervé Claudin	Directeur du Contrôle Interne	LA MUTUELLE GENERALE
Benoît Courmont	Responsable Solvency II & Risk Policy	BNP PARIBAS ASSURANCE
Christophe Eberlé	Président – Directeur Associé	OPTIMIND
Jean-Paul Gauzès	Député Européen, Membre de la Commission des Affaires Economiques et Monétaires	PARLEMENT EUROPEEN
Dominique Guitton	Directeur Prospective Comptable	GROUPAMA SA
Christian Juillard	Directeur Technique	GAN PREVOYANCE
Anne Larpin	Directrice Financière	SWISS LIFE
Marie Lemarié	Directeur des Investissements de la Gestion Actif Passif	AVIVA
Paul-Henri Mezin	Directeur de l'Audit Groupe	MALAKOFF MEDERIC
Brigitte Molkhou	Chargée de mission auprès du Directeur Général Adjoint chargé des Finances	CNP ASSURANCES
Pierre Richert	Directeur Financier	AGRICA
Mathilde Sauvé	Group Risk Management, Solvency II Coordination	AXA

Réforme Prudentielle Solvency II

Les 19 et 20 novembre 2009, Hôtel Régina, Paris

Qui participe ?

**Assurances – Mutuelles – Institutions de Prévoyance – Actuaires – Banques
Etablissements Financiers – SSII – Cabinets d’Audit et de Conseil**

- Directeurs Financiers
- Directeurs Conformité et Risques
- Directeurs Risk Management
- Directeurs du Contrôle Interne
- Directeurs de l’Audit
- Directeurs Généraux
- Directeurs de l’Actuariat
- Directeurs Techniques
- Directeurs Actif/Passif
- Directeurs Investissements
- Directeurs Comptabilité
- Coordinateurs Solvency II

Présentation de notre partenaire



OPTIMIND est une société de conseil intervenant sur les métiers de l’actuariat, la conformité, le pilotage de la performance et les systèmes d’information.

OPTIMIND propose à ses clients une gamme complète de compétences axées sur la gestion des risques, l’aide à la décision et la mise en œuvre de solutions expertes dédiées. Nos clients bénéficient ainsi d’une prestation de qualité associée à la signature d’une société de conseil reconnue.

Ethique, déontologie, expertise, méthode et pragmatisme sont les valeurs clefs qui animent la cinquantaine d’actuaires, de consultants métiers et techniques.

Site : www.optimind.fr – Email : info@optimind.fr

Contact : Eric Gaubert / Marine de Pallières – 01 48 01 91 66

Pré-session de formation

SOLVENCY II : LANCEMENT OPERATIONNEL

Date : 22/09/2009

Code : ASY0909

Dii organise une journée de formation pratique pour appréhender les impacts des 3 piliers de Solvency II sur votre organisation, fixer vos priorités et :

- ▶ Reconfigurer la stratégie de l’entreprise à la lumière de la Directive
- ▶ Intégrer les méthodologies pour une évaluation précise des risques réels
- ▶ Anticiper le coût de votre mise en conformité à Solvency II

Pour obtenir le programme complet et vous inscrire, contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Réforme Prudentielle Solvency II

Les 19 et 20 novembre 2009, Hôtel Régina, Paris

Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

A moins de 3 ans de l'échéance de l'application obligatoire de la Directive adoptée le 22 avril 2009, Solvency II est désormais intégrée dans la **stratégie globale et d'investissement des assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance**.

Alors que les discussions sur une **supervision européenne unique** se précisent, de nombreuses initiatives telles que les stress tests viennent soutenir la mise en œuvre sereine de Solvency II.

Au-delà des règles de calcul du pilier 1 qui sont déjà appliquées par la majorité des établissements, il s'agit maintenant de vous mettre en conformité notamment avec les **exigences de contrôle issues du pilier 2**. Bien qu'un 1^{er} jalon ait été posé par la mise à jour des dispositifs de gouvernance, le pilier 3 et la sélection des SI² adaptés s'affirment comme les prochains chantiers prioritaires pour réussir la réforme.

Pour décrypter le contenu des prochains Consultation Papers et décrets d'application et être prêt dans les délais, Dii a le plaisir de vous convier à la 6^{ème} Réunion Annuelle :

Réforme Prudentielle Solvency II

Les 19 et 20 novembre 2009 à Paris

Lors de ces 2 journées, tirez parti des meilleures pratiques de vos homologues les plus avancés et :

- ✓ intégrez les derniers ajustements des **normes IFRS** et leur convergence avec Solvency II
- ✓ mettez à jour votre **cartographie des risques** au sein de l'ERM⁷
- ✓ déterminez les organisations efficaces pour élaborer les reportings du pilier 3

En me réjouissant de vous accueillir lors de ces prochaines journées, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Delphine Berthon
Responsable de Programme

Vous souhaitez devenir partenaire ?

Vous souhaitez accéder à une **audience sélectionnée de décideurs**, tirer profit d'un **dispositif de promotion intensif et ciblé**, valoriser votre offre de services auprès d'acheteurs qualifiés, être associé à un événement de **haut niveau**

Contactez Delphine Berthon au : +33 (0)1 43 12 82 91

Ou par e-mail à l'adresse : delphine.berthon@development-institute.com

Jeudi 19 novembre 2009

8h30 : Accueil des participants

Président de séance :

**Benoît Courmont, Responsable Solvency II & Risk Policy
BNP PARIBAS ASSURANCE**

Dernières avancées du chantier Solvency II : état des lieux de la mise en œuvre et rappel des piliers fondamentaux

Point d'étape sur les Consultation Papers 2009 du CEIOPS

**Benoît Courmont
BNP PARIBAS ASSURANCE**

Retour sur les arbitrages qui ont conduit à la version définitive de la Directive, adoptée le 22 avril 2009

**Jean-Paul Gauzès, Député Européen
Membre de la Commission des Affaires Economiques et Monétaires
PARLEMENT EUROPEEN**

10h15 : Pause café

Face à la hausse des sinistres et à la diminution des liquidités, comment garantir le ratio exigé par Solvency II ?

Les outils de modélisation les plus efficaces en 2009-2010 pour calculer les provisions techniques et besoins en fonds propres

**Christian Juillard, Directeur Technique
GAN PREVOYANCE**

Les limites de la formule standard en période de crise : comment intégrer les risques dans le dispositif de gouvernance ?

Quel modèle interne pour pallier la prise en compte imparfaite des risques financiers, des risques de souscription et de leurs agrégations ?

**Christophe Eberlé, Président – Directeur Associé
OPTIMIND**

12h30 : Déjeuner

Vers une supervision plus européenne en assurance ?

Quelle coopération entre les superviseurs dans le cadre de la mise en œuvre du rapport Larosière ?

**Maya Atig, Chef du Bureau des Entreprises et Intermédiaires d'Assurances
DGTFE'
Secrétaire Générale
COMITE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**

Quid de la convergence Solvency II/ IFRS face aux derniers ajustements des normes comptables ?

Faire le point sur IFRS4 phase 2, IAS39, IAS37, revenue recognition

**Dominique Guitton, Directeur Prospective Comptable
GROUPAMA SA**

15h30 : Pause café

Jusqu'à où refondre le SI² pour intégrer les dernières exigences du pilier 2 ?

Méthodologie pour assurer la traçabilité de la documentation et la structuration des données

**Hervé Claudin, Directeur du Contrôle Interne
LA MUTUELLE GENERALE**

Capital économique en Vie : quelle fiabilité du concept au regard du business et des modes de calculs actuels ?

**Anne Larpin, Directrice Financière & Stéphane Camon, Directeur Risques
SWISS LIFE**

17h30 : Fin de la 1^{ère} journée

Vendredi 20 novembre 2009

8h30 : Accueil des participants

Président de séance :

**Bertrand Boivin-Champeaux, Directeur
Prévoyance et Retraite Supplémentaire
CTIP³**

**Membre du groupe de travail Solvabilité II
AEIP⁴**

Nouvelle cartographie des risques sous Solvency II et préparation du QIS5

**Frédéric Chandel, Directeur Risk et Finance
ASSURALIA**

Calendrier de transposition et organisations optimales pour tenir l'échéance de 2012

Stress tests, bilan Solvabilité II... les initiatives des superviseurs et fédérations pour une mise en œuvre dans les délais

**Yanick Bonnet, Responsable Vie et Finances
GEMA⁵**

**Président du groupe Solvabilité II,
AMICE⁶**

10h30 : Pause café

Quelle organisation optimale des équipes pour remplir les exigences de Contrôle Interne sous Solvency II ?

Quels profils clés pour conduire les audits et à quelle fréquence ?

**Paul-Henri Mezin, Directeur de l'Audit Groupe
MALAKOFF MEDERIC**

Méthodologie de déploiement d'un système ERM⁷ Solvency II compliant dans les filiales

Évaluer la pertinence de votre cartographie des risques

**Brigitte Molkhou, Chargée de mission auprès du
Directeur Général Adjoint chargé des Finances
CNP ASSURANCES**

12h30 : Déjeuner

Les nouvelles règles de gouvernance face aux exigences de communication du pilier 3

Administrateurs, Comité d'Audit et Comité de suivi des Risques et des Comptes : quels nouveaux rôles, responsabilités et besoins en formation ?

**Pierre Richert, Directeur Financier
AGRICA**

La nouvelle donne des stratégies d'investissement et de diversification face aux exigences de la Directive en matière de gestion d'actifs

Les critères pour sélectionner les meilleures techniques de transfert des risques : action non cotée, risque crédit, hedge funds...

**Marie Lemarié, Directeur des Investissements et
de la Gestion Actif Passif
AVIVA**

15h30 : Pause café

Planning des échanges avec les superviseurs pour la certification de votre modèle interne

Les clés pour affecter les ressources nécessaires

**Mathilde Sauvé, Group Risk Management,
Solvency II Coordination
AXA**

17h00 : Fin de la Conférence

1 - DGTPÉ : Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique

2 - SI : Systèmes d'information

3 - CTIP : Centre Technique des Institutions de Prévoyance

4 - AEIP : Association Européenne des Institutions de Prévoyance

5 - GEMA : Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances

6 - AMICE : Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe

7 - ERM : Enterprise Risk Management

En un clin d'œil

6^{ème} Réunion Annuelle Réforme Prudentielle Solvency II

Dates : les 19 et 20 novembre 2009
Lieu : Hôtel Régina
2 place des Pyramides
75001 Paris
Métro : Tuileries
Parking : Pyramides

RÈGLEMENT

Attention votre règlement doit impérativement nous parvenir avant la conférence

Adressez-nous le coupon d'inscription ci-joint, dûment rempli et signé, par fax au +33 (0)1 40 06 95 26 ou par courrier à Development Institute International, 164, boulevard Haussmann, 75008 Paris, accompagné de votre règlement (+TVA 19,60%) :

- par chèque à l'ordre de Development Institute International en portant la mention ASO0911 au dos du chèque et le nom du participant
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS, compte N°330004 00760 000 10009271/92 libellé au nom de Development Institute International avec la mention ASO0911 et le nom du participant
- par virement international SWIFT à notre banque : BNP AFRPPICE, compte N°330004 00760 000 10009271 / 92 libellé au nom de Development Institute International avec la mention ASO0911 et le nom du participant

Dès réception de votre inscription, une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée, vous sera adressée.

Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la documentation, les pauses et les déjeuners. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et de changer le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit

- Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année
- Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 305 € H.T.
- Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit

Protection des données

Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous avez un droit d'accès aux données vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être cédées à des sociétés extérieures.

Vos coordonnées ont changé ?

Signalez-nous toute modification par fax au +33 (0)1 43 12 87 30

Devenez partenaire de notre 6^{ème} Réunion Annuelle Réforme Prudentielle Solvency II

Nous vous offrons l'opportunité de présenter nos produits, votre analyse ou votre expertise sous forme de stands, de salons privés ou d'interventions classiques.
Pour connaître l'ensemble de nos « packages », contactez notre Service Sponsoring et Partenariats au +33 (0)1 43 12 82 91

5 manières faciles pour vous inscrire

1/ Par Courrier

Envoyez le bulletin dûment rempli accompagné de votre paiement à :
Dii - 164 Bd Haussmann 75008 Paris France

2/ Par Fax

Complétez le bulletin ci-dessous et faxez-le au : + 33 (0)1 40 06 95 26

3/ Par Téléphone

Appelez au + 33 (0)1 43 12 85 55 et envoyez ce bulletin pour confirmer votre inscription

4/ Par e-mail

info@development-institute.com

5/ Visitez notre site Internet

www.development-institute.com

NB : Les frais d'inscription doivent être réglés en intégralité avant l'événement

6^{ème} Réunion Annuelle Réforme Prudentielle Solvency II
Paris, les 19 et 20 novembre 2009
Hôtel Régina, 2 place des Pyramides, 75001 Paris

A retourner par fax au +33 (0)1 40 06 95 26 ou par courrier accompagné de votre règlement à :
Dii - 164 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tél : +33 (0)1 43 12 85 55 - Fax : +33 (0)1 40 06 95 26
Site : www.development-institute.com

Le numéro de déclaration d'existence de Dii est le : 117 520 371 75

Les programmes de formations Dii sont éligibles au **Droit Individuel à la Formation (DIF)**.

Inscrivez-vous à plusieurs, en photocopiant ce bulletin d'inscription

A. Coordonnées du participant :

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Fax : _____
E-mail : _____

B. Dossier d'inscription suivi par :

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Fax : _____
E-mail : _____

C. Informations sur la société :

Société : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
N° TVA intracommunautaire (obligatoire) : _____
Adresse de facturation (si différente) : _____

D. Tarifs : cochez ci-dessous les cases de votre choix

Oui, j'accepte les CGV et m'inscris à la :
 « 6^{ème} Réunion Annuelle Réforme Prudentielle Solvency II » des 19
et 20 novembre 2009 (ASO0911)

Je joins mon règlement d'un montant de : _____ €TTC

En tant que **contact privilégié d'OPTIMIND**, je bénéficie de
50%* de réduction : 897,50€HT / 1073,41€TTC
au lieu de 1795€HT / 2146, 82€TTC pour tout règlement avant le 06/11/09

* Offre non rétroactive et non cumulable

Protection des données

Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous avez un droit d'accès aux données vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être cédées à des sociétés extérieures.

E. Règlement

Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés avant la manifestation :

- par chèque à l'ordre de Development Institute International en portant la mention ASO0911 au dos du chèque et le nom du participant
- par virement à notre banque : BNP, compte N°30004 0076000010009271/92 libellé au nom de Development Institute International avec la mention ASO0911 et le nom du participant
- par virement international SWIFT à notre banque : BNP AFRPPPCE, compte N°30004 0076000010009271/92 libellé au nom de Development Institute International avec la mention ASO0911 et le nom du participant

Dès réception de votre inscription, une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée, vous sera adressée. Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la documentation, les pauses et déjeuners. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et de changer le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent.

F. CGV : Conditions d'annulation et de remplacement

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année.
- Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 305 € HT.
- Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Signature & cachet de l'entreprise : _____ Date : _____